



**DGA Ressources**

DF - Pôle Budget et Comptabilité

DF-Service Budget et Prospective

Affaire suivie par : H. GUEDOU  
Poste: 7894

**2016-CD-1-5230**

**RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 22 janvier 2016

**POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES**

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016**

## SOMMAIRE

<b>1. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET</b> .....	
<b>1.1. Structure du budget</b> .....	
<b>1.2. Niveaux d'épargne</b> .....	
<b>2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	
<b>2.1. Recettes de fonctionnement</b> .....	
2.1.1. Les dotations de l'Etat.....	
2.1.2. Les recettes fiscales.....	
2.1.3. Les recettes d'exploitation.....	
2.1.4. La péréquation entre départements.....	
<b>2.2. Dépenses de fonctionnement</b> .....	
2.2.1. Mission A – Développement et attractivité territoriale.....	
2.2.2. Mission B – Solidarité et action sociale.....	
2.2.3. Mission C – Education, formation, jeunesse, culture et sport.....	
2.2.4. Mission D – Gestion publique départementale.....	
<b>3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	
<b>3.1. Dépenses d'équipement 2016 (crédits de paiement)</b> .....	
3.1.1. Mission A – Développement et attractivité territoriale.....	
3.1.2. Mission B – Solidarité et action sociale.....	
3.1.3. Mission C - Education, formation, jeunesse, culture et sport.....	
3.1.4. Mission D – Gestion publique départementale.....	
<b>3.2. Autorisations de programme</b> .....	
<b>3.3. Financement de l'investissement</b> .....	
3.3.1. Les recettes d'équipement.....	
3.3.2. L'endettement.....	
3.3.3. Amortissements.....	
<b>4. LES BUDGETS ANNEXES</b> .....	

## 1. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

### 1.1. Structure du budget

Le budget primitif 2016 s'établit globalement à 1 370 M€ en dépenses et recettes réelles.

Le volume global du budget, en intégrant les mouvements d'ordre, se présente ainsi qu'il suit :

M€		Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements budgétaires
<b>Fonctionnement</b>	Recettes	1 164	12	1 176
	Dépenses	999	177	1 176
<b>Investissement</b>	Recettes	206	220	426
	Dépenses	371	55	426
<b>Total</b>	<b>Recettes</b>	<b>1 370</b>	<b>232</b>	<b>1 602</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>1 370</b>	<b>232</b>	<b>1 602</b>

Le budget est bâti sur les hypothèses suivantes :

- Un niveau de **recettes (hors provision pour péréquation)** en augmentation de 4.1% par rapport à 2015 du fait principalement de l'accroissement des produits de fiscalité (+136 M€) relatifs à la taxe sur le foncier bâti (+131 M€) et à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (+3 M€) qui est amputé par :
  - o Une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat de -38 M€ en 2016, qui vient s'ajouter à la baisse de 2015 (-38 M€) et 2014 (-16 M€).
  - o La **péréquation** CVAE et DMTO (40,7 M€), prélevée sur les ressources du Département, en augmentation par rapport à 2015 de +5,9 M€.
- Une baisse des **dépenses de fonctionnement**, hors péréquation entre départements et hors RSA, de -2,9%, soit une baisse d'environ 23 M€ par rapport aux crédits ouverts 2015 (-1,5% si l'on intègre le RSA dont la progression se poursuit, soit une baisse de 15 M€). Cette évolution témoigne des efforts engagés par le Département pour maîtriser l'évolution de ses dépenses courantes de fonctionnement de façon à absorber partiellement la dynamique des dépenses sociales.
- La poursuite d'une **politique d'investissement soutenue**, avec une enveloppe de 302 M€ de dépenses d'équipement, dont 134 M€ de subventions d'équipement (en augmentation par rapport à 2015 de près de 4%).
- Le recours partiel à **l'emprunt** pour financer les investissements en complément des ressources propres et de l'autofinancement avec un emprunt d'équilibre de 143 M€ inscrit au budget. Ce montant constitue un maximum puisqu'il sera ajusté en fonction des réalisations effectives constatées au compte administratif.

## Synthèse des recettes réelles prévisionnelles

M€	CO * 2015	BP 2016	Ecart	Variation %
<b>Recettes de fonctionnement hors reprise de provision</b>	<b>1 082</b>	<b>1 126</b>	<b>44</b>	<b>4,1%</b>
Reprise de provisions pour péréquation	31	38	7	22,6%
<b>Recettes de fonctionnement après péréquation</b>	<b>1 113</b>	<b>1 164</b>	<b>51</b>	<b>4,6%</b>
Recettes d'équipement	94	63	-31	-33,0%
Emprunt nouveau (sur la base des Crédits Ouverts)	183	143	-40	-21,9%
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>277</b>	<b>206</b>	<b>-71</b>	<b>-25,6%</b>
<b>Total</b>	<b>1 390</b>	<b>1 370</b>	<b>-20</b>	<b>-1,4%</b>

\* CO = crédits ouverts (y compris excédent de fonctionnement reporté)

## Synthèse des dépenses réelles prévisionnelles

M€	CO 2015	BP 2016	Ecart	Variation %
Dépenses de gestion	926	911	-15	-1,6%
Intérêts d'emprunt	7	8	1	14,2%
<b>Dépenses de fonctionnement avant péréquation</b>	<b>933</b>	<b>919</b>	<b>-14</b>	<b>-1,5%</b>
Prélèvements et provision de péréquation	73	80	7	9,6%
<b>Dépenses de fonctionnement après péréquation</b>	<b>1 006</b>	<b>999</b>	<b>-7</b>	<b>-0,7%</b>
Dépenses d'investissement hors rembt d'emprunt	371	310	-61	-16,4%
Remboursement d'emprunt en capital *	13	61	48	NS
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>384</b>	<b>371</b>	<b>-13</b>	<b>-3,4%</b>
<b>Total</b>	<b>1 390</b>	<b>1 370</b>	<b>-20</b>	<b>-1,4%</b>

\* mouvements infra-annuels de 40 M€ en 2016

## 1.2. Niveaux d'épargne

M€	CO 2015	BP 2016	Ecart	Variation %
<b>Recettes de fonctionnement hors excédent reporté (A)</b>	<b>1 063</b>	<b>1 164</b>	<b>101</b>	<b>9,5%</b>
Dépenses de fonctionnement hors péréquation	926	911	-15	-1,6%
Prélèvements et provision de péréquation	73	80	7	9,6%
<b>Dépenses de fonctionnement hors intérêts d'emprunt (B)</b>	<b>999</b>	<b>991</b>	<b>-8</b>	<b>-0,8%</b>
<b>EPARGNE DE GESTION (A)-(B)</b>	<b>64</b>	<b>173</b>	<b>109</b>	<b>170,3%</b>
Intérêts d'emprunt (C)	7	8	1	14,3%
<b>EPARGNE BRUTE (épargne de gestion – C)</b>	<b>57</b>	<b>165</b>	<b>108</b>	<b>189,5%</b>
Remboursement d'emprunt en capital (D)	13	21	8	61,5%
<b>EPARGNE NETTE (épargne brute – D)</b>	<b>44</b>	<b>144</b>	<b>100</b>	<b>227,3%</b>
Excédent de fonctionnement reporté	50			
<b>EPARGNE NETTE APRES EXCEDENT REPORTE</b>	<b>94</b>	<b>144</b>	<b>50</b>	<b>53,2%</b>

L'augmentation des recettes de fonctionnement permet de restaurer les niveaux d'épargne de manière satisfaisante. En 2016, l'épargne brute permet à nouveau de couvrir les amortissements des immobilisations et le niveau d'épargne nette permet de réduire le recours à l'emprunt pour financer les investissements.

L'encours de dette à fin 2015 s'établit à 330 M€. Si la totalité de l'emprunt d'équilibre 2016 devait être mobilisé, le Département afficherait un encours de dette de 452 M€ avec une capacité de désendettement de 2,7 années.

M€	2015	Hyp. 2016 avec 143 M€ d'emprunts nouveaux
<b>Encours</b>	<b>330</b>	<b>452</b>
Epargne brute	57	165
<b>Encours / Epargne brute (en années)</b>	<b>5,8</b>	<b>2,7</b>

Les années suivantes, les niveaux d'épargne pourront être maintenus à des niveaux acceptables, permettant de couvrir les dotations aux amortissements et d'autofinancer une partie des investissements (limitant ainsi le recours à l'emprunt). Dans ces conditions, l'accroissement de l'endettement, dans des proportions raisonnables, aura un impact supportable sur les niveaux d'épargne.

Avec un encours de dette d'environ 800 M€ à fin 2020, la capacité de désendettement atteindra 5,3 années, permettant au Département de respecter les seuils prudentiels de capacité de désendettement communément admis par les établissements bancaires.

M€	2016	2017	2018	2019	2020
Produits fiscaux	930	927	943	960	977
Dotations de l'Etat	72	39	39	38	38
Autres produits de fct	162	182	183	183	184
<b>Produits de fonctionnement (A)</b>	<b>1 164</b>	<b>1 148</b>	<b>1 165</b>	<b>1 181</b>	<b>1 199</b>
Charges fonctionnement hors péréquation	950	950	960	970	980
Péréquation	41	41	43	44	47
Charges de fonctionnement hs int. (B)	991	991	1 003	1 014	1 027
<b>EPARGNE DE GESTION (A-B)</b>	<b>173</b>	<b>157</b>	<b>162</b>	<b>167</b>	<b>172</b>
Intérêts (C)	8	10	13	17	20
<b>EPARGNE BRUTE (épargne de gestion – C)</b>	<b>165</b>	<b>147</b>	<b>149</b>	<b>151</b>	<b>153</b>
Capital (D)	21	25	33	42	50
<b>EPARGNE NETTE (épargne brute – D))</b>	<b>144</b>	<b>122</b>	<b>116</b>	<b>109</b>	<b>103</b>

M€	2016	2017	2018	2019	2020
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>165</b>	<b>147</b>	<b>149</b>	<b>151</b>	<b>153</b>
Dotation aux amortissements nette (DAN)	94	90	92	97	102
<b>Couverture de la DAN</b>	<b>1,8</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,5</b>

## 2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 2.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 164 M€**. Hors reprise de provisions au titre de la péréquation, elles s'élèvent à **1 126 M€**, contre 1 032 M€ en 2015 (hors excédent de fonctionnement reporté de 50 M€).

M€	CO 2015	BP 2016	Ecart	Variation %
Dotations de l'Etat	111	72	-39	-35,1%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	190	321	131	69,3%
Droits de mutation	279	280	1	0,4%
CVAE	211	214	3	1,4%
Autres recettes fiscales	114	114	0	0,0%
Recettes d'exploitation	127	124	-2	-1,8%
<b>Total hors péréquation</b>	<b>1 032</b>	<b>1 126</b>	<b>94</b>	<b>9,1%</b>
Reprise sur provisions pour péréquation	31	38	7	22,6%
Excédent de fonctionnement reporté	50		-50	-100%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 113</b>	<b>1 164</b>	<b>51</b>	<b>4,6%</b>

#### 2.1.1. Les dotations de l'Etat

M€	CO 2015	BP 2016	Ecart	Variation %
DGF	91	52	-39	-42,6%
DGD	4	4	0	0,0%
Compensations fiscales	6	5	0	-7,3%
DCRTP	11	11	0	0,0%
<b>Total dotations de l'Etat</b>	<b>111</b>	<b>72</b>	<b>-39</b>	<b>-35,1%</b>

La baisse des dotations imposée par l'Etat se traduira par une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du Département des Yvelines qui passe de 145 M€ en 2013 à 52 M€ en 2016. La baisse annuelle d'environ 39 M€ depuis 2014 fera tomber la DGF à environ 13 M€ en 2017. Sur la période 2013-2017, le Département aura ainsi perdu 90% de sa DGF soit 132 M€.

Les compensations fiscales continuent également de baisser, étant une variable d'ajustement de l'enveloppe normée encadrant l'évolution des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales. La baisse de ces compensations est estimée à environ 7% entre 2015 et 2016.

Les dotations dont le montant est stable entre 2015 à 2016 correspondent à la dotation globale de décentralisation (4,4 M€) et à la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (11 M€ figé depuis 2011).

## 2.1.2. Les recettes fiscales

M€	CO 2015	BP 2016	Ecart	Variation %
TFPB	190	321	131	69,3%
CVAE	211	214	3	1,4%
IFER	5	5	0	-0,4%
Reversement FNGIR	8	9	0	4,6%
Fds compensation péréqué AIS	7	7	0	-4,4%
<b>Impositions directes</b>	<b>421</b>	<b>555</b>	<b>134</b>	<b>31,9%</b>
Produit DMTO	279	280	1	0,4%
Produit TSCA	65	65	0	0,0%
Produit TICPE	11	11	0	0,0%
Taxe sur l'électricité	13	14	1	6,2%
Taxe d'aménagement	6	6	0	-0,9%
<b>Autres impôts et taxes</b>	<b>373</b>	<b>375</b>	<b>2</b>	<b>0,5%</b>
<b>Total des recettes fiscales</b>	<b>794</b>	<b>930</b>	<b>136</b>	<b>17,1%</b>

### a) La taxe foncière sur les propriétés bâties

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) inscrit en 2016 est de 321 M€ (190 M€ en 2015). Il correspond au produit attendu avec un taux de 12,58%, en hausse de 5 points par rapport au taux 2015 (7,58%) sur la base d'une progression des valeurs locatives estimée à +2% dont +1% d'évolution physique (moyenne des 4 dernières années) et +1% de revalorisation automatique fixée dans la loi de finances 2016.

Ce taux, qui était inchangé depuis 2011, est revalorisé pour permettre au Département de faire face à la baisse des dotations de l'Etat qui s'assimile à un transfert de charge du contribuable national vers le contribuable local. Cette augmentation regrettable est malheureusement inévitable afin de restaurer des niveaux d'épargne permettant de financer les investissements en limitant le recours à l'emprunt.

Ce nouveau taux est équivalent au taux moyen 2014 des départements de plus de 1 million d'habitants, taux qui continue de progresser, la quasi-totalité des départements devant également avoir recours au levier fiscal pour faire face à la baisse de leurs ressources et à la progression des dépenses d'aide sociale.

### b) La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de 214 M€ pour 2016, correspond à une estimation établie sur la base de données communiquées par les services de l'Etat. Les services fiscaux ont en effet transmis une première estimation (212 M€) légèrement supérieure au produit encaissé par le Département en 2015 (211 M€). Le montant retenu pour le BP 2016 est ainsi majoré de 2,7% par rapport à l'estimation des services fiscaux, correspondant à l'écart constaté l'année dernière entre l'estimation initiale des services fiscaux et le montant définitif notifié.

Ce montant, supérieur de 3 M€ par rapport à 2015, correspond au montant versé à l'Etat par les entreprises du Département en 2015 (acomptes versés par les entreprises au titre de 2015 ainsi que la régularisation au titre de 2014).

L'attention de l'Assemblée est attirée sur le caractère très volatile de cette ressource.

### c) Les droits de mutation

Le produit des droits de mutation à titre onéreux est estimé à 280 M€ en 2016, montant équivalent à celui de 2015 (279 M€). Il s'agit d'une estimation prudente dans la mesure où le produit de DMTO, dépend directement du dynamisme du marché de l'immobilier, lui-même favorisé par les taux d'intérêts bas mais pouvant subir les effets de l'activité économique en berne.

Cette estimation repose sur le taux voté de 4.5% en décembre 2014.

### d) Les autres recettes fiscales

Depuis 2014, dans le cadre du financement des allocations individuelles de solidarité (AIS), l'Etat a décidé de transférer la part Etat des frais de gestion de la taxe foncière aux Départements. Cette recette est dénommée « fonds de compensation péréquée ». 70% de cette recette transférée vise un objectif de compensation des "restes à charge" en matière d'AIS. Les 30% restants sont redistribués en fonction d'un indice synthétique de ressources composé du revenu par habitant et de la proportion de bénéficiaires d'allocations individuelles de solidarité par département. Le Département des Yvelines percevra en 2016 environ 7 M€, montant équivalent à 2015.

Le produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est estimé à 4,8 M€, montant stable par rapport à 2015.

La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA), destinée au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) d'une part et à la compensation des transferts de compétence issus de l'acte II de la décentralisation (loi du 13 août 2004) d'autre part, au même titre que la part « complémentaire » de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), sont ajustées au niveau des prévisions d'encaissements pour 2015. La prévision, s'établit à 75,1 M€ : 64,5 M€ pour la TSCA et 10,7 M€ pour la TICPE.

La taxe sur les consommations finales d'électricité est estimée à 13,8 M€ (contre 13 M€ en 2015) correspondant à la revalorisation du coefficient décidée par l'Assemblée à compter du 1<sup>e</sup> janvier 2016.

Enfin, le produit de la taxe d'aménagement est évalué à 5,7 M€ avec un taux maintenu à 1,3%.

### 2.1.3. Les recettes d'exploitation

M€	CO 2015	BP 2016	Ecart	Variation %
----	---------	---------	-------	-------------



TICPE - RSA/RMI	53	52	-1	-1,6%
FMDI - RSA/RMI	6	5	-1	-15,9%
Allocations forfaitaires - RSA/RMI	1	1	0	26,2%
Dotations versées au titre de l'APA	13	12	-1	-8,1%
Dotations versées au titre de la PCH	10	9	0	-2,2%
Dotations versées au titre de la MDPH	1	1	0	-1,1%
Atténuation de charges	2	2	-1	-23,7%
Autres produits de gestion courante	24	24	0	-0,8%
Produits des services, du domaine	9	9	0	5,6%
Produits exceptionnels et autres	7	7	0	0,0%
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>127</b>	<b>124</b>	<b>-2</b>	<b>-1,8%</b>

Les « recettes d'exploitation » sont évaluées à 124 M€, en légère baisse par rapport à l'an passé (-1,8%). Cette évolution est principalement liée à une baisse des compensations de transfert de charges liées aux allocations individuelles de solidarité (AIS).

Les ressources transférées pour la gestion du RSA - la Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques (TICPE) et le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) - passeraient de 58,6 M€ à 57,8 M€.

Les participations de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), perçues en compensation des dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de prestation de compensation du handicap (PCH) et des maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH), seraient en légère baisse (22,2 M€ prévus en 2016 contre 21,3 M€ en 2015).

La prévision des produits de gestion courante, du domaine et des services s'établit à 32,1 M€, stables par rapport à 2015. Ces revenus comprennent notamment les produits des loyers des immeubles (en légère progression du fait de la renégociation des loyers des locaux de gendarmerie), les redevances pour occupation du domaine public et les remboursements de travaux effectués pour le compte des communes, le fonds de rémunération des personnels des demi-pensionnaires des collèges, la participation du personnel aux chèques restaurant et diverses participations.

#### 2.1.4. La péréquation entre départements

M€	CO2015	BP 2016	Ecart	Variation %
Fds DMTO versé	12	14	2	20,3%
Fds solidarité départemental versé	16	20	3	20,1%
Fds CVAE versé	3	6	2	69,2%
Fds solidarité IDF versé	3	1	-2	-60,3%
<b>Total Prélèvements</b>	<b>35</b>	<b>41</b>	<b>6</b>	<b>17,0%</b>
Provision fonds	38	39	1	2,7%
Reprise sur provision	31	38	6	20,7%
<b>Charge nette de péréquation</b>	<b>41</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>1,2%</b>

Les dispositifs de péréquation se composent de quatre prélèvements distincts.

Bien que comptabilisée en dépenses, la charge de péréquation constitue avant tout une diminution de ressources. Le Département des Yvelines est un contributeur net aux différents dispositifs puisqu'il ne bénéficie d'aucun reversement.

Deux prélèvements sont liés au produit perçu l'année passée : le prélèvement sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et le prélèvement sur la cotisation de la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La charge estimée s'établit respectivement à 14 M€ et 5,9 M€ en 2016, en hausse par rapport à 2015 en raison de la hausse du produit encaissé en 2015 par rapport à 2014.

Un prélèvement supplémentaire, introduit en 2014, se traduit par une ponction d'office de 0,35% sur l'assiette des DMTO. Il a vocation à alimenter le Fonds de solidarité des départements (FSD) dont la répartition, fonction du reste à charge et du potentiel fiscal des départements, a pour but le financement des AIS. Le Département des Yvelines serait contributeur à hauteur de 19,5 M€ en 2016 (16,3 M€ en 2015). Pour mémoire, il a été introduit quand les départements ont été autorisés à augmenter les DMTO de 0,7% en 2014 également.

Enfin, un prélèvement, propre à la région Ile-de-France, fonction de l'écart entre l'indice synthétique de ressources médian au niveau régional et celui de chaque département (intégrant les critères de revenu par habitant, de potentiel financier, de nombre de bénéficiaires du RSA et de l'aide personnalisée au logement), s'applique aux Yvelines pour un montant évalué à 1 M€ en 2016, en baisse par rapport à 2015.

Les prélèvements sur les produits 2015 de DMTO et CVAE étant financés par la provision constituée en 2015, celle-ci est reprise au BP à hauteur de 37,7 M€. En outre, une nouvelle provision de 38,7 M€ est constituée pour assurer le financement des prélèvements 2017 sur les produits 2016 de DMTO et CVAE.

## 2.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **999 M€**. Hors péréquation, elles s'élèvent à **919,4 M€**, contre **933,1 M€** en 2015, ce qui traduit la poursuite d'un effort important de maîtrise de nos dépenses.

**Dépenses de fonctionnement par missions (en M€) :**

Missions	CO 2015	BP 2016	Ecart	Variation %
A- Développement et attractivité territoriale	61,2	60,0	-1,2	-2%
B- Solidarité et action sociale	543,6	541,6	-2,0	-0,4%
C- Education, formation, jeunesse, culture et sport	125,4	113,6	-11,8	-9,4%
D- Gestion publique départementale (hors péréquation)	202,8	204,2	1,4	0,7%
<b>Total (hors péréquation)</b>	<b>933,1</b>	<b>919,4</b>	<b>-13,7</b>	<b>-1,5%</b>

Dans le cadre de la maîtrise des dépenses de gestion, le Département s'est efforcé de diminuer ses dépenses de fonctionnement. Plusieurs mesures soulignent cet effort :

	<b>Diminution en M€</b>
La suppression de l'aide de 5,5 € par jour et par enfant pour les crèches qui bénéficieront de la nouvelle aide complémentaire de la CAF	-8,3
La maîtrise des frais d'hébergement des enfants placés à l'ASE	-2,9
La maîtrise des subventions culture, sport et jeunesse	-2,7
La concentration des actions de prévention générale et spécialisée sur les communes en politique de la ville	-2,4
Les Ressources Humaines (hors assistants familiaux) par le non renouvellement des départs en retraite	-2,3
L'ajustement du versement de la taxe d'aménagement au CAUE	-0,9
La maîtrise des dépenses d'entretien et d'exploitation des routes	-1,1
L'optimisation des moyens de fonctionnement (locations d'immeubles, achats, flotte automobile, frais d'affranchissement...)	-1,0
La suppression des aides facultatives aux PA-PH pour les abonnements téléphoniques et énergie	-0,7
La maîtrise des subventions d'action sociale	-0,6
L'ajustement de la subvention à Yvelines Tourisme	-0,5
La meilleure gestion de la formation des assistantes maternelles	-0,4
<b>TOTAL</b>	<b>-23,9</b>

### 2.2.1. Mission A – Développement et attractivité territoriale

Politique	CO 2015	BP 2016	Ecart	Variation %
A01 Territoires prioritaires	1	1,2	0,2	24,2%
A02 Solidarité territoriale	0,8	0,7	-0,1	-7,3%
A03 Mobilité durable	42,7	43	0,3	0,7%
A04 Environnement	2,2	2	-0,2	-7%
A05 Logements	8,9	8,5	-0,4	-4,8%
A06 Attractivité économique	3,3	2,8	-0,5	-14,4%
A07 Rayonnement local	2,4	1,8	-0,6	-26,3%
<b>Total Mission A</b>	<b>61,2</b>	<b>60</b>	<b>-1,2</b>	<b>-2%</b>

Les crédits consacrés à la mission A au titre du BP16 sont en diminution par rapport aux crédits ouverts 2015. Ils concernent principalement l'entretien et l'exploitation des routes départementales, la participation au STIF, les aides au transport des familles (cartes Améthystes et transports scolaires), ainsi que le fonds de solidarité logement pour les familles en difficultés.

### **A01 Territoires prioritaires**

Les crédits de fonctionnement consacrés aux territoires prioritaires s'élèvent à 1,2 M€ en 2016 (+ 0,2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2015). Ils sont consacrés à :

- l'adhésion au pôle métropolitain à hauteur de 0,9 M€ et aux études stratégiques de structuration et de développement du pôle métropolitain (0,1 M€) ;
- l'opération d'intérêt national Seine Aval pour 0,2 M€ au titre de la convention passée en 2014 avec l'EPAMSA ;
- l'opération d'intérêt national Paris Saclay pour 0,1 M€ permettant de financer l'ingénierie ;
- l'adhésion annuelle à Paris Métropole pour 0,1 M€.

### **A02 Solidarité territoriale**

0,7 M€ sont dédiés à la solidarité territoriale, avec un budget en baisse de 7,3 % par rapport aux crédits ouverts 2015 (-0,1 M€).

0,4 M€ sont consacrés à la subvention à l'Agence départementale d'aide aux communes, et 0,3 M€ aux études d'urbanisme (étude de valorisation du foncier disponible de la Vallée de la Seine, ...).

### **A03 Mobilité durable**

43 M€ sont consacrés à cette politique, soit un budget en hausse de 0,7 % (+0,3 M€) par rapport aux crédits ouverts 2015. Ces crédits permettent de financer :

- le STIF à hauteur de 20 M€ (+ 0,2 M€ soit une hausse de 1%) ;
- les transports scolaires pour 12 M€ : ces crédits sont en hausse de 1,5 M€ pour tenir compte d'un décalage des échéanciers de dépenses. L'impact de la suppression de l'aide au transport scolaire des lycéens (environ 6 M€) n'interviendra qu'en 2017 ;
- l'entretien et l'exploitation des routes départementales pour 4,8 M€, en baisse de 1,1 M€ (-19 %) ;
- les cartes de transports Améthystes pour 4,6 M€ (-0,3 M€ par rapport à 2015 soit - 6%) ;
- et les bâtiments des centres d'exploitations routiers pour 0,7 M€, en hausse de 0,1 M€

### **A04 Environnement**

Avec 2 M€, le budget 2016 consacré à cette mission diminue de 0,2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2015, diminution qui se retrouve sur tous les programmes.

- 0,8 M€ (-1,5 %) sont consacrés aux espaces naturels sensibles ;
- 0,6 M€ (-3,3%) aux parcs naturels régionaux de Chevreuse et du Vexin ;
- 0,3 M€ (-3,4%) aux berges de Seine dont l'entretien est confié au syndicat mixte d'aménagement des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) ;
- 0,2 M€ (-3,8%) aux participations aux syndicats mixtes dans le domaine de l'eau (COBAHMA, SMAGER).

## A05 Logements

Le budget 2016 consacré aux aides au logement est de 8,5 M€, soit une diminution de -1,2 M€ par rapport aux crédits ouverts en 2015 (principalement due à la baisse des crédits pour le CAUE de 0,9 M€) avec :

- 5,4 M€ dédiés au Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) permettant d'aider les familles en difficulté à accéder à un logement ou à y rester. Ce plan comprends le FSL - Fonds Solidarité Logement (3,8 M€ contre 4 M€ en 2015) et le financement de partenaires associatifs conduisant des actions d'accompagnement liées au logement (1,6 M€ identique à 2015) ;
- 1 M€ correspondant à la restitution de la TA – Taxe d'Aménagement compensée par une recette équivalente ;
- 0,8 M€ pour la CAUE au titre de la TA, soit une baisse de 0,9 M€, qui serviront au financement des ENS, déficitaires depuis 3 ans, dans le cadre l'affectation de la Taxe d'aménagement ;
- 0,7 M€ pour les programmes d'amélioration et de réhabilitation des logements des particuliers (Habiter Mieux) ;
- 0,3 M€ pour le programme d'adaptation de l'habitat des personnes en situation de perte d'autonomie (personnes âgées et handicapées) ;
- 0,1 M€ pour l'ADIL.

## A06 Attractivité économique

Les crédits consacrés à cette politique de fonctionnement s'élèvent à 2,8 M€ au BP16, en diminution de 0.5M € par rapport aux crédits ouverts 2015. Ils comprennent principalement les dispositifs suivants :

- 1,5 M€ de subventions à Yvelines Tourisme - comité départemental du tourisme - en baisse de 25 % (-0,5 M€) ;
- 1,1 M€ pour le plan numérique des collèges pour le déploiement des applications pédagogiques, la maintenance du matériel informatique et le raccordement des collèges publics au haut débit ;
- 0,1 M€ aux partenaires intervenant dans l'agriculture, (crédits stables) ;
- 0,1 M€ aux offices de tourisme (crédits stables).

## A07 Rayonnement local

Ces crédits sont consacrés aux actions de promotion et de communication événementielle (1,5 M€) et soutien aux médias (0,2 M€).

### 2.2.2. Mission B – Solidarité et action sociale

Politique	CO 2015	BP 2016	Ecart	Variation %
B01 Sites territorialisés : MDY, CGL, CHL, PMI	16,9	17,3	0,3	1,9%
B02 Personnes âgées	80,8	78,6	-2,2	-2,7%
B03 Personnes handicapées	173	174,2	0,6	0,4%
B04 Familles en difficulté	4,1	3,6	-0,6	-13,5%
B05 Aide sociale à l'enfance	128,4	120,9	-7,5	-5,8%
B06 PMI et santé des familles	3,3	3	-0,4	-10,8%
B07 RSA et insertion	135,1	142,7	7,6	5,6%
B08 Coopération internationale	1,4	1,4	-0,0	-0,5%
<b>TOTAL MISSION B</b>	<b>543,4</b>	<b>541,6</b>	<b>-1,8</b>	<b>-0,3%</b>

Les crédits consacrés à cette mission portent principalement sur les allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) et sur le financement de l'hébergement des personnes âgées et handicapées ainsi que sur l'aide sociale à l'enfance.

### **B01 Sites territorialisés**

Avec 17,3 M€, le budget des sites territorialisés est en légère hausse par rapport aux crédits ouvert 2015 (+1,9 % soit une augmentation de 0,3M€).

L'essentiel du budget concerne la prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées : 13,3 M€ en 2016 (+1,2% soit une hausse de 0,1 M€) avec :

- Coordinations Handicap Locales (CHL) à hauteur de 6,1 M€ (+0,7%) ;
- Coordinations Gériatologiques locales (CGL) de 3,4 M€ (+1,6%) ;
- Equipe médico-sociales de l'APA (EMS) s'élevant à 2,7 M€ (+1,8%) ;
- Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH) de 1,1 M€ (+1,1%) ;

A noter : recettes CNSA à hauteur de 2,4 M€ pour financer la MDPH et une partie des CHL.

La gestion immobilière des sites sociaux territorialisés (TAS, PMI) s'élève à 4 M€ (+0,2 M€) du fait de la mise en place des Maisons Départementales.

### **B02 Personnes âgées**

En 2016, 78,6 M€ seront consacrés aux personnes âgées (en diminution de 2,7 % par rapport aux crédits ouverts 2015 principalement due à la baisse du nombre de bénéficiaire hébergés en établissement et à la maîtrise des prix de journée).

**L'hébergement des personnes âgées en établissements** représente la majorité des crédits alloués à cette politique. Avec un budget de 47,1 M€ (-3,3%) elle comprend :

- la prestation APA en établissements<sup>1</sup> : 24,7 M€ (-3% soit une baisse de 0,8 M€) ;

L'estimation de l'APA en établissement tient compte d'une stabilité du nombre de bénéficiaire (5 830 environ) et du coût moyen mensuel de l'allocation de 352 €.

- l'Accueil des PA en établissement : 22,4 M€ (-3 % soit 0,8 M€) ;

L'Aide sociale à l'hébergement des PA est une aide sociale légale dont les critères d'admissibilité sont fixés au niveau national.

La diminution des dépenses est due, d'une part, à la diminution du nombre de bénéficiaires de -6,5 % entre 2014 et 2015 (1 313 en 2015) et, d'autre part, à la maîtrise des prix de journée yvelinois (taux directeur de +0,65 % en 2016) ;

Deux mesures nouvelles ont été comptabilisées : 0,2 M€ pour les sections Alzheimer et 0,1 M€ pour la renégociation des conventions tripartites, mesures inscrites dans le schéma 3.

Le **maintien à domicile des personnes âgées** représente 31,5 M€ (-0,6 M€ soit -1,8%) dont l'essentiel est consacré à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)<sup>2</sup> à domicile : 28,1 M€ (crédits stables).

7 000 personnes âgées bénéficient de cette aide. Elle est constituée des allocations versées aux bénéficiaires (13,9 M€) et celles versées aux services d'aide à domicile (14,2 M€).

La révision du règlement d'aide sociale et d'importants efforts de contrôle d'effectivité des dépenses ont ramené le montant mensuel par bénéficiaire à 329 € au cours du 1er semestre 2015 contre 421 € en 2010. Malgré l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 11% entre 2013 et 2015) la dépense est ainsi passée de 33,1 M€ en 2010 à 28,1 M€ pour 2016.

<sup>2</sup> L'APA à domicile est un dispositif d'aide sociale légale destiné au maintien à domicile des personnes âgées dépendantes (GIR 1 à 4), les critères d'éligibilité, le calcul du taux de participation et le plafond de versement sont fixés au niveau national.

D'autres aides à domicile sont également mises en œuvre pour les personnes âgées à hauteur de 2,5 M€. Ces crédits, en baisse de 0,3 M€ par rapport à 2015 (-10%) comprennent :

- Consommation d'énergie : dispositif facultatif versé sur le critère de non-imposition dont la suppression est proposée, soit une économie en année pleine de 0,4 M€ (101 communes pour 5 290 bénéficiaires en 2014).
- Le développement des emplois à domicile : Le Département a mis en place deux plateformes de modernisation des emplois à domicile (CIMAP et AMADOM) qui interviennent en soutien des services d'aide à la personne (formation, gestion .....). Leur financement de 1,5 M€ est compensé par une recette de la CNSA de 1,1 M€ en cours de renégociation ;
- Les Services d'Accueil de Jour yvelinois (0,5 M€) ;
- Les aides ménagères au titre de l'aide sociale légale (0,4 M€) : le nombre de bénéficiaires étant stable, le crédit est reconduit.
- Participation aux actions déléguées (0,2 M€) : financement du CODERPA et du réseau de santé mentale : reconduction des crédits selon les conventions en cours.

Enfin, le Département mène des actions de **lutte contre l'isolement et la maltraitance** à hauteur de 0,8 M€. Parmi les actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées, on recense :

- la téléassistance (0,4 M€)
- la lutte contre la maltraitance avec l'Association Gérontologique des Yvelines – AGY (maintien du crédit 2015 à hauteur de 0,2 M€).
- le développement de la télégestion se poursuit en 2016 avec 0,1 M€ ;

L'Abonnement téléphonique : cette aide facultative mise en place depuis plusieurs décennies avait pour objectif d'encourager les personnes âgées à s'équiper du téléphone. Cette incitation semble aujourd'hui désuète, les personnes âgées étant même parfois équipées de téléphone portable ou d'internet. La suppression de cette allocation permettra en année pleine une économie de 0,2 M€. En 2016, il faudra encore régler le 2<sup>ème</sup> semestre 2015 et les dossiers retardataires.

### **B03 Personnes handicapées**

Avec un total de 174,2 M€, les crédits alloués au profit des personnes handicapées sont en hausse de 0,6 M€ (+0,4%).

122,1 M€ sont consacrés à **l'hébergement des personnes handicapées en établissements** (+0,9 M€ soit une hausse de 0,7%).

La prise en charge des frais de séjour des personnes handicapées hébergées relève de l'aide sociale légale. Les conditions d'admission sont fixées au niveau national. L'évaluation budgétaire est réalisée en tenant compte du nombre de personnes accueillies par établissement et de la récupération des ressources pour les établissements en paiement différentiel.

- **L'aide sociale à l'hébergement (ASH)** représente 120,1 M€ (+1 M€ soit une augmentation de 0,8% par rapport à 2015). Malgré l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 4% entre 2013 et 2015, 2 878 en 2015), la dépense est relativement stable. Le taux de 0,70 % a été appliqué sur les prix de journée des établissements (foyers d'accueil médicalisé, foyers de vie, foyers d'hébergement). Les nouvelles conventions en cours avec les établissements belges sur la base d'un tarif moyen devraient

permettre une économie de 0,3 M€ qui a été anticipée. De même, il est prévu de passer l'ensemble de ces établissements en paiement différentiel.

- Les prestations **PCH-ACTP en établissements** s'établissent à 2 M€ (-0,1 M€ soit -6%). Il s'agit des mêmes prestations qu'à domicile : ACTP, PCH adulte et enfant et répondent aux mêmes critères d'éligibilité. Ces prestations sont versées à taux plein lors des retours à domicile et à hauteur de 10 % lorsque la personne handicapée est en établissement. Elles comprennent :
  - La Prestation de Compensation du Handicap adulte à hauteur de 1,3 M€ : le nombre de bénéficiaires s'est stabilisé (330 en 2015), la dépense est reconduite pour 2016.
  - L'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) pour un montant de 0,4 M€, en baisse de 3% du fait de la diminution du nombre de bénéficiaires (996 en 2015 soit -5%).
  - La Prestation de Compensation du handicap - enfant (0,3 M€) : les demandes de PCH enfants, en forte augmentation depuis 2 ans, ont tendance à se ralentir (31 en 2015).

52,1 M€ sont consacrés au **maintien des personnes handicapées à domicile** (en baisse de 0,2 M€ soit -0,5%).

- La **prestation de compensation du handicap à domicile** (PCH) et l'ex-ACTP (allocation compensation tierce personne) représentent une dépense 2016 de 36 M€ (stables par rapport à 2015) ;
  - **Prestation de Compensation du Handicap adulte** : 25,3 M€ (crédits stables) ;  
Depuis quelques années, le Département a procédé à l'harmonisation des contenus des plans d'aide. Ainsi, l'allocation moyenne mensuelle versée est passée de 1 000 € en 2013 à 850 € en 2014 et s'élève à 832 € sur le premier semestre 2015. Ceci a permis de diminuer la dépense alors que les effectifs se stabilisent mais que les barèmes ont augmenté.
  - **Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)** : 5,6 M€ (-2%) par rapport au CO 2015) ;  
Cette prestation n'est plus attribuée depuis l'instauration de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Toutefois, les droits restent ouverts aux anciens bénéficiaires auxquels il est proposé à chaque renouvellement le choix entre la PCH et l'ACTP.
  - **Prestation de Compensation du handicap - enfant** : 5,1 M€ (+2%) par rapport au CO 2015) ;  
De même que pour les adultes, les éléments du plan d'aide ont été revus.  
Le montant mensuel payé est passé de 1 200 € en 2013 à 1 030 € en 2014 et pour le premier semestre 2015 la moyenne est de 1 074 €. Ainsi, les dépenses ont pu être contenues malgré l'augmentation des barèmes et du nombre de bénéficiaires ; la hausse prévue en 2016 n'est que de 1,06 %. Les demandes de PCH enfants, en forte augmentation depuis 2 ans, ont tendance à se ralentir.

Les **autres aides à domicile pour les PH** s'élèvent à 12,3 M€ (crédits stables) et comprennent :

- Les aides ménagères au titre de l'aide sociale légale (0,7 M€) :  
Il s'agit d'un avantage en nature qui permet au Département de financer au titre de l'aide sociale, des heures de services ménagers à domicile (aide aux courses et déplacements extérieurs, préparation des repas, tâches ménagères...). L'aide ménagère est versée sur facture aux Centres Communaux d'Action Sociale – CCAS (0,1 M€) ou aux associations prestataires agréées (0,6 M€).
- Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) : 7 M€ ;  
Le montant des dotations 2015 a été reconduit. Il est également prévu, dans le cadre de l'appel à projet du schéma 3 l'ouverture de 60 places de Service d'Accompagnement à la Vie Sociale – SAVS (0,2 M€) et de 90 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés – SAMSAH (0,3 M€) ;
- Les Services d'Accueil de Jour : 3,4 M€ ;  
Les dotations 2015 ont été reconduites, auxquelles s'ajoutent une mesure nouvelle prévue dans le schéma 3<sup>ème</sup> génération : ouverture de 30 places sur 4 mois soit 0,2 M€.



- L'accueil familial : le nombre de bénéficiaires est stable, la dépense également (0,6 M€) ;
- Services d'Adaptation Spécialisée (0,6 M€) :  
Les Services d'Adaptation Spécialisée accompagnent des adultes handicapés désirant intégrer un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), pour qui le projet d'insertion ou de maintien à temps plein n'est pas en adéquation avec leurs capacités du moment et nécessite une préparation progressive. Les crédits sollicités en 2016 sont à la hauteur de la dotation 2015.

Les actions de **lutte contre l'isolement et la maltraitance** représentent 3,6 M€ (soit une diminution de 0,2M€), avec le dispositif de transport PAM (3,6 M€), dont le coût des transports diminue du fait du nouveau marché PAM3 et d'un contrôle renforcé des prises en charge (78 300 trajets ont été réalisés en 2015).

Il est à noter que cette dépense est compensée par une recette à hauteur des 2/3 ; le Département, le STIF et la Région participant chacun à part égale.

#### **B04 Familles en difficulté**

3,6 M€ de crédits sont consacrés aux familles en difficultés pour l'année 2016 (en baisse de 0,6 M€ par rapport aux crédits ouverts en 2015).

Les dépenses d'action sociale, à hauteur de 3,4 M€ (-0,5 M€), représentent les frais engagés par les territoires dans l'accompagnement des familles ou des enfants. Cela représente :

- 2,4 M€ de fonds de secours (+0,1 M€ soit +4%) sous forme de secours d'urgence et chèques multi-services ;
- 0,8 M€ des aides aux partenaires dans le cadre des Contrats Sociaux de Territoire (CST – cf. B05) ou sous forme de subvention aux associations (-0,6 M€).
- 0,1 M€ d'interprétariat. Le marché d'interprétariat est en cours de renouvellement. Les dépenses y afférentes ont pratiquement doublées en 2015 compte tenu des mineurs isolés étrangers (MIE) et des arrivées très importantes de migrants. L'intervention d'interprètes est nécessaire pour évaluer les situations.

Les Aides aux familles s'établissent à 0,2 M€ et sont consacrées à des subventions accordées aux organismes pour des actions en faveur des familles en difficulté.

#### **B05 Aide sociale à l'enfance**

Le Département consacrera 120,9 M€ à l'aide sociale à l'enfance (ASE) hors salaires et traitement des assistantes familiales (-7,5 M€ soit une baisse de 5,8%).

La prise en charge de l'hébergement des enfants placés en établissement constitue l'essentiel des crédits avec 95,1 M€ (-3,6 % par rapport aux crédits ouverts 2015).

Le **placement en établissement des enfants confiés à l'ASE** est de loin la charge financière la plus lourde de l'Aide Sociale à l'Enfance et s'élève à 92,4 M€ (-3,6% soit une économie de 3,5 M€).

Le Conseil Départemental a pour objectif de maîtriser ces coûts notamment en développant l'accueil familial plus adapté à certains profils et moins coûteux que l'accueil en établissement :

- en augmentant le nombre d'enfants placés en accueil familial associatif ou départemental,
- en diminuant le nombre d'enfants placés en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), type d'établissement aux prix de journée les plus élevés dont la fréquentation ne devrait être réservée qu'aux situations les plus difficiles,
- et en diminuant le nombre d'enfants placés à l'hôtel, solution non adaptée à cette population.

Pour ce faire, la stratégie adoptée est de recruter, en 2016, 25 nouvelles assistantes familiales (ce qui signifie, compte tenu des départs en retraite prévus de recruter au total 75 familles d'accueil), et de conventionner avec le Lien Yvelinois la prise en charge du suivi et de l'hébergement de 60 enfants supplémentaires (ce qui représenterait un total de 220 enfants confiés à cette association).

Il a également été tenu compte des premiers effets constatés dans la prise charge des MIE depuis l'instauration de la cellule spécifiquement dédiée à cette population.

Par ailleurs, en ce qui concerne les **placements en centre maternel** de mères isolées avec enfants, la priorité est donnée au placement au Centre Maternel de Porchefontaine (CMP). Toutefois, dans certaines situations, l'éloignement est nécessaire. Un crédit est donc maintenu à hauteur de 0,2 M€ (soit l'équivalent de 4 placements hors Yvelines).

La **vie quotidienne des enfants placés**, à hauteur de 2,5 M€ (-11,8 % soit -0,3 M€) regroupe les frais qui ne sont pas compris dans le prix de journée de certains établissements (notamment hors Yvelines) ou qui concernent les placements familiaux (par exemple l'habillement, l'argent de poche, les honoraires médicaux, les frais de scolarités, de transports ou d'activité périscolaires).

Les frais communs liés à la **gestion des placements** s'établissent à 0,3 M€. Il s'agit notamment d'une AMO (0,1 M€) destinée à l'analyse des besoins des populations et à la définition d'une stratégie de convergence tarifaire liée au placement ASE, de la participation obligatoire du Département à l'Observatoire National de L'Enfance en Danger ONED (0,1 M€), ainsi que de diverses opérations de régularisation et frais de procédures.

Les **actions de prévention** sont inscrites à hauteur de 14,7 M€ (soit -2,2 M€)

Le maintien à domicile des enfants placés à l'ASE est défini comme prioritaire au niveau du Conseil Départemental. Les crédits affectés aux **aides à domicile** sont de 6,7 M€ (+3% soit 0,2 M€) :

- les actions éducatives en milieu ouvert judiciaires (AEMOJ), permettant, sur décision judiciaire, le maintien au domicile d'enfants confiés à l'ASE, représentent l'essentiel du budget (5,4 M€ en hausse de 0,2 M€ soit 3,2%) ;
- les aides financières aux familles sous forme d'allocation mensuelle et secours d'urgence restent stables à 1,2 M€ ;
- les frais d'intervention des travailleuses familiales augmentent de 17,6 % pour atteindre 0,1 M€.

Les crédits consacrés à la **prévention spécialisée** s'établissent à 4,9 M€ (-1,8 M€). Il est proposé :

- de recentrer les actions de prévention spécialisée sur les deux territoires de Seine Aval et de Saint-Quentin-en-Yvelines en incluant les communes en veilles ;
- d'accompagner les associations dans la fermeture des services qui devront être supprimés, en prorogeant de deux mois leur activité et en finançant les budgets de clôture ;
- d'accompagner les communes pour lesquelles nous ne maintiendrions pas de prévention spécialisée, par une subvention au titre de la prévention générale.

Le Département poursuit également son soutien aux actions de **prévention générale** dans le cadre des CST ou directement auprès des partenaires associatifs à hauteur de 3M€ (-0,6 M€ soit -17,6%). Il est proposé de renouveler les CST sur les communes en politique de la ville et de renouveler pour 6 mois les CST des autres communes arrivant à leur terme.

Le financement des 2 **foyers départementaux** de 11 M€ (-12,4 % soit -1,5 M€ essentiellement liée à la fermeture de la MEY du Pecq) comprend :

- La participation du Département au fonctionnement du Centre Maternel de Porchefontaine (CMP) s'élève en 2016 à 3,8 M€ (-5,5 %) ;
- La participation du Département au fonctionnement de la Maison de l'Enfance des Yvelines (MEY) s'établit en 2016 à 7,1 M€ (-15,7%). Cette diminution est liée à la fermeture de la MEY du Pecq avec transfert du personnel au sein de la MEY de Mantes la Jolie ;
- L'Entretien, et la gestion du patrimoine immobilier des foyers sociaux : 0,1 M€.

Le budget alloué à l'**adoption** reste stable à 0,1 M€.

### **B06 PMI et santé des familles**

Les crédits 2016 consacrés à la Protection Maternelle et infantile ainsi qu'à la santé des familles s'établissent à 3 M€ (-0,4 M€)

La prévision budgétaire 2016 pour les PMI, à hauteur de 2,5 M€, est en baisse dans la mesure où la consigne a été donnée dans tous les centres de PMI de privilégier la prescription des vaccins pour l'achat par les familles et de réserver la vaccination entièrement gratuite aux familles en difficulté. De ce fait, les remboursements aux hôpitaux dans le cadre de la planification familiale (-0,2 M€) et de la protection maternelle (-0,1 M€) expliquent cette baisse de 0,3 M€ par rapport à 2015.

Par ailleurs, les subventions aux partenaires dans le cadre des actions santé, qui s'élèvent à 0,5 M€ (-0,1 M€), sont en diminution, avec toutefois une mesure nouvelle de 0,1 M€ afin d'organiser des actions collectives innovantes dans les grands centres de PMI.

### **B07 RSA et insertion**

Les crédits consacrés à cette politique à hauteur de 142,7 M€ portent principalement sur :

Le versement de l'**allocation RSA** pour 136,2 M€ ;

2013	2014	2015	2016
100,4 M€	112,9 M€	127 M€	136,2 M€
	+12,5 M€	+14,1 M€	+9,2 M€

Cette prévision de RSA en 2016 tient compte d'une part, des revalorisations du RSA susceptibles d'intervenir en 2016, d'autre part, de l'évolution du nombre de bénéficiaire, mais aussi, en sens inverse, de mesures que le Département souhaite mettre en place rapidement pour contenir la hausse du RSA.

Le financement du **programme départemental d'insertion** (PDI) porté par Activit'Y, l'agence d'insertion du Département s'élève à 5,8 M€

A noter, 0,2 M€ de subvention d'investissement seront également attribuées à l'agence d'insertion.

Le financement du **PDI social** s'élève à 0,4 M€

### **B08 Coopération internationale**

Le Département a confié cette politique au groupement d'intérêt public (GIP) « Yvelines coopération internationale et développement » (YCID). Il y consacrera 1,4 M€ de crédits, niveau équivalent à 2015.

## **2.2.3. Mission C – Education, formation, jeunesse, culture et sport**

Politique	CO 2015	BP 2016	Ecart	Variation %
C01 Modes de garde	13,5	6,2	-7,3	-54,1%
C02 Jeunesse	4,6	3,2	-1,3	-29,2%
C03 Collèges et enseignement	27,9	27,3	-0,5	-1,9%
C04 Sport	3,1	2,7	-0,4	-14,1%
C05 Culture et patrimoine	6,9	5,7	-1,3	-18,1%
C06 SDIS et gendarmeries	67,7	67,6	-0,1	-0,2%
C07 Communication externe	1,8	0,9	-0,9	-49,9%
<b>Total mission C</b>	<b>125,4</b>	<b>113,6</b>	<b>-11,8</b>	<b>-9,4%</b>

Les crédits affectés à cette mission concernent principalement la formation des jeunes Yvelinois (les collèges), la sécurité (services départementaux d'incendie et de secours, gendarmerie), la culture et les sports.

### C01 Modes de garde

Le budget 2016 alloué aux modes de garde est en diminution de 7,3 M€ par rapport aux crédits ouverts 2015 à 6,2 M€.

Le subventionnement des frais de garde représente, en 2016, 5,7 M€ (-6,9 M€). Le Département subventionnait jusqu'alors les crèches à hauteur de 5,5 € par jour et par enfant. L'Assemblée départementale a voté la suppression de cette aide pour les crèches qui bénéficieront de la nouvelle aide complémentaire de la CAF. Sur les 5,7 M€ prévus : 3,2 M€ permettront de solder les aides au titre de 2015 et 2,5 M€ seront consacrés aux crèches qui ne percevront pas l'aide de la CAF.

La formation des assistantes maternelles représente 0,5 M€ (-0,4 M€). Elle est assurée intégralement par l'IFSY depuis 2015 (0,4 M€ stable), ce qui a permis de réduire le recours à d'autres organismes de formation en complément (-0,2 M€). Il est également mis fin à la prise en charge des frais de déplacement lors de la formation initiale (0,2 M€ en 2015).

### C02 Jeunesse

Cette politique, proposée en 2016 à hauteur de 3,2 M€, est en baisse de 1,3 M€ par rapport aux crédits ouverts 2015 principalement en raison de la baisse de la participation aux bases de loisirs (-0,7 M€) et de la révision de l'aide au permis de conduire (-0,3 M€).

- les foyers jeunes travailleurs (FJT) seront aidés à hauteur de 1,4 M€ (crédits stables) et une réflexion est prévue pour les prochaines conventions afin de revoir les modalités de financement.
- les subventions aux partenaires dans le cadre de la participation aux CST seront de 0,9 M€ (+0,1 M€).
- les aides aux jeunes, pour un montant de 0,3 M€.

### C03 Collèges et enseignement

Le domaine de compétences du Département porte sur les établissements suivants :

- Les 116 collèges et lycées internationaux publics dans lesquels les moyens de fonctionnement et d'équipement pris en charge par le Département portent principalement sur les dotations de fonctionnement, la gestion immobilière, le personnel ATC et l'équipement informatique.
- Les 22 collèges privés sous contrat d'association, pour les forfaits d'externat pour lesquels les moyens en fonctionnement sont indexés réglementairement sur ceux affectés aux collèges publics (forfait d'externat matériel et forfait rémunération de personnels techniques).
- Les 6 CIO départementaux qui feront en 2016 l'objet d'une opération de restructuration.

**L'action en faveur des collèges publics et lycées internationaux est de 19,5 M€.** Elle porte sur :

- les dépenses d'interventions courantes d'entretien de bâtiment, de maintenance, gaz, électricité, eau, chauffage urbain seront de 9,7 M€ (reprise des contrats par la DPIC)
- la dotation globale de fonctionnement aux collèges publics à hauteur de 7,1 M€,
- les dépenses de la Mission Numérique relatives au plan numérique des collèges s'élèvent à 1,1 M€ (cf. politique D02)
- la dotation d'équilibre du service de restauration scolaire avec extension du périmètre d'externalisation du service de restauration (0,5 M€) et l'expérimentation de l'externalisation du nettoyage des locaux (0,3 M€). L'année 2016 est la 1<sup>ère</sup> année pleine qui permettra de mesurer les effets de mise en œuvre du processus d'externalisation de la restauration en collège ;
- les contributions interdépartementales pour les 2 cités scolaires régionales (Hoche à Versailles et Le Corbusier à Poissy) : 0,5 M€ ;
- les dotations complémentaires de fonctionnement (0,4 M€) porteront principalement sur les ajustements éventuels d'effectifs en cas de variation importante (1 division minimum), les frais de déménagement liées aux opérations d'investissement du PPI.
- les dotations en faveur des établissements internationaux seront à hauteur de 0,4 M€ ;
- les subventions pour l'accompagnement éducatif à hauteur de 0,2 M€ ;

En 2016, le Département versera **7,4 M€ de dotation de fonctionnement aux collèges privés**.

**L'action en faveur des CIO s'élèvera à 0,2 M€** dont 0,1 M€ portera sur les frais de déplacement et les acquisitions de documentation et 0,1 M€ sur la gestion du patrimoine (entretien extérieur et bâtiments, gaz, électricité, eau...).

L'action en faveur du 1<sup>er</sup> degré reste stable (0,2 M€ de subventions pour les classes spécialisées et les classes d'initiation au français).

## **C04 Soutien au sport**

---

Les crédits prévus permettent de maintenir un niveau d'aide de 2,7 M€ aux partenaires sportifs du Département :

- Conventions de partenariat sportif : 1,1 M€ ;
- Sport fédéral et scolaire : 0,9 M€ (stable) dont 0,7 M€ de subvention au sport fédéral et 0,2 M€ destinés au sport scolaire;
- Pratique sportive : 0,6 M€ dont 0,5 M€ de subventions et bourses aux associations de haut niveau amateur et 0,1 M€ de subventions aux classes sportives à horaires aménagés et pour la voile scolaire ;
- Aides ponctuelles aux projets sportifs : 0,1 M€ de subventions aux associations, aux communes et aux manifestations sportives.

## **C05 Culture et patrimoine**

---

Le Département consacrera 5,7 M€ aux actions culturelles et à la valorisation du patrimoine (en baisse de 1,3 M€ par rapport aux crédits ouverts 2015).

Un nouveau système d'aide reposera sur deux dispositifs transitoires de subvention de fonctionnement entre 2016 et 2018 et 3 Appels à Projets (éducation artistique et culturelle – culture et accessibilité – projets culturels structurants et innovants). L'objectif est de réduire progressivement les subventions de fonctionnement d'ici 3 ans tout en proposant de nouveaux dispositifs d'aide notamment sous forme d'appels à projets favorisant le développement de réseaux territoriaux avec un rayonnement culturel plus important pour le Département.

- 2,6 M€ (stable) seront destinés aux communes avec notamment 2,2 M€ aux centres d'action culturelle, 0,2 M€ aux écoles de musique et de danse et 0,1 M€ aux bibliothèques.  
Un dispositif transitoire 2016-2018 d'aide au développement pour les petites bibliothèques avec une orientation conduisant à soutenir les communes rurales de -2 000 habitants.
- 2,5 M€ seront consacrés aux archives, à l'archéologie et au musée Maurice Denis dont :
  - 1,4 M€ de subvention d'équilibre au Musée Maurice Denis ;
  - 0,5 M€ pour faire face aux besoins de numérisation et d'encodage des archives.
  - 0,5 M€ destinés aux fouilles et à l'archéologie. L'objectif 2016 est de finaliser 8 diagnostics archéologiques et de répondre à 4 appels d'offre (un à Achères, un à Bionville-en-Mantois et deux à Vicq) ;
  - 0,1 M€ d'appels à projets « culture et accessibilité ».
- 0,5 M€ sont prévus pour le fonctionnement des bâtiments culturels dont 0,4 M€ pour les archives et 0,1 pour la bibliothèque départementale et l'entretien du château de la Madeleine.

## **C06 SDIS et Gendarmerie**

---

La participation du Département au fonctionnement du SDIS s'élève à 67 M€, identique à 2015 et 0,6 M€ auront pour vocation de gérer le patrimoine immobilier des gendarmeries et l'entretien des bâtiments et espaces verts de ceux-ci. A noter que le Département percevra au titre des locaux mis à disposition de la gendarmerie nationale 3,7 M€ de recettes de loyers en 2016.

## **C07 Communication externe**

---

Cette politique regroupe les crédits visant à informer les Yvelinois sur l'action du Département.

Les crédits ouverts en 2015 pour la Communication (politiques A07 + C07) ne seront pas réalisés dans leur intégralité. Le budget 2016 pour l'ensemble a été ajusté au niveau du réalisé pour 2015 (2,7 M€).

## 2.2.4. Mission D – Gestion publique départementale

Politique	CO 2015	BP 2016	Ecart	Variation %
D01 Ressources humaines	178,5	178	-0,5	-0,3%
<i>Dont Charges salariales hors Ass Fam</i>	166,5	164,2	-2,3	-1,4 %
<i>Dont Charges salariales des Ass FAm</i>	11,9	13,7	1,8	15,2%
D02 Système d'information	4,8	4,3	-0,5	-10,2%
D03 Moyens de fonctionnement	10,6	10,9	0,3	2,8%
D04 Ressources financières (hors péréquation)	8,2	10,4	2,2	26,9%
D05 Gouvernance Assemblée	0,8	0,7	-0,1	-18,3%
<b>TOTAL MISSION (hors péréquation)</b>	<b>202,9</b>	<b>204,2</b>	<b>1,3</b>	<b>0,6%</b>

Pour permettre au Département de maintenir ses capacités d'intervention, les directions sont engagées dans un effort durable de maîtrise de gestion renforcé dans le cadre de la préparation du budget 2016 et amorcé dès 2015.

### D01 Ressources humaines

Concernant les dépenses de personnel, l'orientation donnée aux services consiste comme en 2015 à ne plus remplacer les départs à la retraite (70 postes en moyenne par an sur un effectif de 3 900 agents). Cette mesure s'applique non pas poste pour poste mais en masse à l'échelle de la collectivité. Son accomplissement est rendue possible par la mise en œuvre de projets de modernisation du fonctionnement des services tels que l'appui à la modernisation et à la simplification des processus de travail, la dématérialisation des processus de traitement des marchés publics et de la chaîne comptable.

En revanche, comme il a été évoqué (politique B05), la stratégie du Département est de développer l'accueil familial des enfants placés à l'ASE, moins coûteux que l'accueil en établissement. Pour ce faire, l'objectif est de recruter 75 assistantes familiales en 2016, ce qui aura comme impact de réduire l'effort fourni sur le plan de la masse salariale mais qui permettra une économie de plus de 3,5 M€ dans les frais de placement ASE – cf. politique B05).

Les dépenses totales de personnels s'élèvent à 178 M€ (en baisse de 0,5 M€ par rapport aux crédits ouverts 2015). Cette prévision tient compte à la fois de l'adhésion à l'UNEDIC (+1,7 M€) et de l'augmentation de la masse salariale des assistants familiaux (+1,8 M€ soit une hausse de 15,2%).

La masse salariale hors assistantes familiales, à hauteur de 164,2 M€, est en baisse de 2,3 M€ soit -1,4% par rapport aux crédits ouverts 2015.

La couverture sociale et médicale ainsi que les risques professionnels représentent 5,4 M€ (dont 2,8 M€ pour les chèques restaurants, 0,9 M€ pour l'action sociale et 0,6 M€ pour les accidents du travail et visites médicales). 0,6 M€ seront dédiés à la formation en 2016 et 1,4 M€ au recours à l'emploi intérimaire pour le personnel ATC.

## **D02    Systèmes d'information**

---

4,3 M€ seront consacrés à la modernisation des systèmes d'information de notre collectivité (en baisse de 0,5 M€ par rapport aux crédits ouverts):

- 3 M€ concerneront la maintenance et l'exploitation des services informatiques dont 1,3 M€ seront dédiés aux télécommunications ; pour répondre à l'extension des besoins de communication et des usages nomades, facteurs majeurs d'optimisation du travail des agents et 1,2 M€ pour les prestations d'infogérance permettant une flexibilité dans la gestion des ressources humaines informatiques.
- Le maintien et l'évolutivité des applicatifs métiers représentant 1,2 M€ (hors collèges). En baisse de 0,6 M€ (34,1%), ils seront orientés vers davantage de dématérialisation en direction des usagers et vers le développement d'outils collaboratifs et d'aide à la décision en appui à l'amélioration de la performance de la collectivité.

Les crédits informatiques relatifs aux collèges sont basculés vers la politique « attractivité économique ». Le Département consacrera en 2016 1,1 M€ pour le plan numérique des collèges dont 0,4 M€ pour les liaisons haut débit et 0,3 M€ pour la maintenance du parc informatique des établissements.

## **D03    Moyens de fonctionnement**

---

Les moyens de fonctionnement (hors une réserve pour dépenses exceptionnelles de 0,8 M€ liée à la modernisation des services), seront globalement en diminution de 4,6% par rapport aux crédits ouverts de 2015 soit une économie de 0,5 M€.

4,5 M€ seront consacrés à la maintenance et à l'exploitation des bâtiments administratifs (-5,2%) et 5,7 M€ seront consacrés aux moyens de fonctionnement courant : achats, flotte automobile, assurance, prestations juridiques... Ces dépenses enregistrent une diminution 4% en ce qui concerne, notamment, les locations d'immeubles, les achats, les frais annexes à la flotte automobile et les frais d'affranchissements, ... Elles sont le fruit d'une action déterminée pour maîtriser les dépenses de gestion.

Seuls les frais d'assurances et de documentation ainsi que les prestations juridiques augmentent.

## **D04    Ressources financières**

---

La péréquation versée au titre des DMTO, CVAE, FSDRIF s'élève à 40,1 M€ soit une augmentation de + 5,9 M€ en 2016 par rapport aux crédits ouverts 2015. Une provision pour péréquation est budgétée à hauteur de 38,7 M€.

Hors péréquation, les crédits alloués sont dédiés aux intérêts de la dette pour 8,1 M€ (+24% par rapport aux crédits ouverts 2015) ainsi qu'aux moyens généraux pour 2,3 M€ dont 1,6 M€ de subvention pour les appels à projets externes du Fonds Social Européen.

## **D05    Gouvernance des politiques**

---

Ces crédits, s'élevant à 0,7 M€, correspondent pour l'essentiel aux dépenses de fonctionnement de l'Assemblée départementale, des élus et du cabinet (hors communication). Ils sont en baisse de 0,1 M€ par rapport aux crédits ouverts 2015.



### 3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 3.1. Dépenses d'équipement 2016 (crédits de paiement)

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 370,7 M€ dont 167,7 M€ de dépenses d'équipement direct et 133,9 M€ de subventions d'équipement versées.

M€	CO 2015	BP 2016	% relatif 2016
Dépenses directes d'équipement	203,6	167,7	45,2%
Subventions d'équipements versées	128,8	133,9	36,1%
<b>Sous total dépenses d'équipement</b>	<b>332,4</b>	<b>301,6</b>	<b>81,4%</b>
Autres dépenses	19,5	69,1	18,6%
<b>Total</b>	<b>351,8</b>	<b>370,7</b>	<b>100%</b>

Les dépenses d'investissement du Département concernent à la fois la maîtrise d'ouvrage ou le soutien financier à des projets d'intérêt départemental, et l'accompagnement des acteurs locaux dans leur politique de développement.

#### Dépenses d'équipement par missions (M€) :

Missions	CO 2015	BP 2016	Ecart	Variation %
A - Développement et attractivité territoriale	237,4	212,6	-24,8	-10,45%
B – Solidarité et action sociale	9,2	8,7	-0,5	-5,43%
C – Education, formation, jeunesse, culture et sport	79,5	67	-12,5	-15,72%
D – Gestion publique départementale	25,7	82,5	56,8	221,01%
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>351,8</b>	<b>370,7</b>	<b>19,00</b>	<b>5,40%</b>

#### 3.1.1. Mission A – Développement et attractivité territoriale

Les crédits consacrés à la mission A au titre du BP16 sont en diminution par rapport aux crédits ouverts 2015. Ils représentent néanmoins plus des deux tiers du budget départemental d'investissement avec 212 M€ prévus en 2016 : 54% à la mobilité (infrastructures routiers et transports en commun), 19% au développement de l'offre de logements, 14% à l'économie et 13% à l'environnement et au développement des territoires.

Politique	CO 2015	BP 2016	Ecart	Variation %
A01 Territoires prioritaires	10,1	6,4	-3,7	-36,2%
A02 Solidarité territoriale	8,5	8,2	-0,3	-2,9%
A03 Mobilité durable	114,5	114,5	-0	-0%
A04 Environnement	18,2	13,8	-4,4	-24,4%
A05 Logements	36,1	40,2	4,1	11,4%
A06 Attractivité économique	49,9	29,3	-20,4	-41%
<b>TOTAL MISSION</b>	<b>237,3</b>	<b>212,6</b>	<b>-24,7</b>	<b>-10,4%</b>

## **A01 Territoires prioritaires**

---

Le Département accompagne le développement des deux opérations d'intérêt national (OIN) et œuvre pour la dynamisation et le renouvellement des territoires sensibles :

- 2,4 M€ financeront des projets prévus dans le cadre du contrat de développement équilibré des Yvelines (CDEY) adopté le 28/09/2012 pour l'OIN Paris-Saclay avec l'aménagement du pôle multimodal de la gare des Chantiers (1,5 M€), le développement des terrains des Marronniers (0,4 M€), et l'insonorisation du pont des Chantiers et aménagement de la route de Buc (0,4 M€) ;
- 2,2 M€ sont prévus pour financer les opérations du CDEY de l'OIN Seine Aval. 7 conventions particulières ont été adoptées : recyclage ZAC Mantes Universités (0,6 M€), ZAC Cœur de Ville à Bonnières-sur-Seine (0,4 M€), recyclage foncier écopôle Triel Carrières (0,1 M€), recyclage foncier des Hauts-de-Rangipport à Gargenville (0,1 M€), Parc Habité Carrière Centralité (0,2 M€), recyclage foncier de la ZAC Centralité à Carrières-sous-Poissy (0,4 M€) et passerelle Mantes-Limay ;
- Les crédits consacrés aux contrats de renouvellement urbain s'élèvent à 1,8 M€ en 2016. Ils concernent les villes de Mantes-la-Ville (0,7 M€), Mantes-la-Jolie (0,4 M€), Achères (0,4 M€) et de Chanteloup (0,2 M€).

## **A02 Solidarité territoriale**

---

Le Département maintiendra son niveau d'aide aux communes à 8,2 M€ en 2016 : 7 M€ seront consacrés aux contrats départementaux (62 en cours et 18 nouveaux) et 0,7 M€ aux contrats ruraux (45 en cours).

Le dispositif d'aide aux études d'urbanisme représente 0,5 M€ en 2016.

## **A03 Mobilité durable**

---

Cette politique mobilise le tiers du budget d'investissement départemental avec 114,5 M€ de crédits prévus en 2016. Elle comprend :

- 66,9 M€ d'études et de travaux de modernisation et d'équipement des routes départementales dont les principales opérations concernent :
  - le doublement de la RD 30 à Plaisir (24 M€)
  - la déviation de la RD 307 à Saint-Nom-Bretèche (8,6 M€)
  - les travaux de la voie nouvelle de Sartrouville-Montesson (8 M€)
  - le giratoire à Rocquencourt (1 M€) ;
- Les grandes infrastructures de transports en commun pour 34,1 M€ avec notamment la fin des travaux concernant le tramway Viroflay-Vélizy-Châtillon (18,5 M€), les projets d'Eole (5,1 M€), de la Tangentielle Ouest, phase 1 (4,4 M€) et le pôle d'échanges multimodal de Versailles (3,5 M€) ;
- Les aides à la remise en état de la voirie communale pour 8,1 M€ (dont 7,5 M€ consacrés au programme triennal de voirie). Une AP de 24 M€ est proposée pour le nouveau programme triennal de voirie ;
- Les circulations douces pour 3,5 M€ ;
- Le matériel des centres d'exploitation routiers (1,9 M€).

## **A04 Environnement**

---

Les crédits consacrés à la politique environnementale en 2016 s'élèvent à 13,8 M€ :

- 4,4 M€ sont prévus dans le cadre du nouveau schéma départemental de l'eau, dont 2,7 M€ de subventions d'investissement aux communes ;
- 3,2 M€ pour les espaces naturels sensibles dont une grande partie est consacrée aux travaux du parc départemental de Carrières-sous-Poissy (2,3 M€) ;
- 2,2 M€ pour les soldes des contrats d'eau dont les derniers versements sont prévus en 2020 ;
- 1,4 M€ pour la valorisation des berges de Seine ;
- 0,7 M€ aux parcs naturels régionaux et 0,5 M€ aux forêts domaniales ;
- 0,6 M€ pour les mesures compensatoires (0,2 M de recettes prévues en 2016) ;

- 0,4 M€ d'aides aux communes pour la résorption des préfabriqués scolaires ;
- 0,2 M€ de subventions d'investissement (SMAGER, COBAHMA, ...).

## A05 Logements

40,2 M€ sont affectés à la politique d'investissement en faveur du logement.

30 M€ sont consacrés au solde des 50 M€ votés en 2015 pour le fonds d'anticipation foncière pour un développement équilibré des Yvelines (AFDEY). Les réserves foncières qui seront constituées, principalement aux abords des grands réseaux de transports en cours de déploiement ou de modernisation, permettront la réalisation d'opérations d'aménagement pour l'accueil d'entreprises et de logements.

Le Département consacrera également :

- 4,3 M€ au solde des contrats de développement de l'offre résidentielle (CDOR),
- 1 M€ au lancement du nouveau programme de logements Prior'Yvelines,
- 2,4 M€ aux logements spécifiques (résidences sociales, étudiantes)
- 1,8 M€ à la réhabilitation de l'habitat des particuliers.

Dans le cadre de la nouvelle politique logement Prior'Yvelines, il est proposé de voter une nouvelle AP de 100 M€.

## A06 Attractivité économique

Le Département consacrera 29,4 M€ à la politique d'attractivité économique en 2016 :

- 11,5 M€ sont prévus pour le plan numérique des collèges (travaux de raccordement et IRH),
- 9,2 M€ de subventions d'équilibre pour le budget annexe haut débit,
- 0,8 M€ sont consacrés aux aides aux usages numériques.

Pour soutenir le développement économique, le Département poursuit ses aides à l'innovation et aux projets structurants d'implantation économique (5,8 M€) parmi lesquels le projet de R&D VEDECOM (2,5 M€), à l'innovation (0,3 M€) et aux contrats centre-ville (0,5 M€).

Le Département maintient son aide à la réhabilitation des zones d'activité et à l'immobilier d'entreprises (1 M€) (ZAE de la Camy et des Garennes aux Mureaux et la ZAE de Rambouillet et Grosse Pierre à Vernouillet), à l'agriculture (0,2 M€), aux PME et à l'artisanat (1,4 M€).

### 3.1.2. Mission B – Solidarité et action sociale

Politique	CO 2015	BP 2016	Ecart	Variation %
B01 Sites territorialisés : MDY, CGL, CHL, PMI	1,1	4,1	3	278 %
B02 Personnes âgées	2	2,6	0,6	33,3%
B03 Personnes handicapées	0,3	0,4	0,1	21,9%
B05 Aide sociale à l'enfance	4,1	0,7	-3,4	-82,4%
B07 RSA et insertion	0,1	0,2	0,1	93,2%
B08 Coopération internationale	1,6	0,6	-1	-62,6%
<b>TOTAL MISSION SOLIDARITÉ</b>	<b>9,2</b>	<b>8,7</b>	<b>-0,5</b>	<b>-5,5%</b>

## B01 Sites territorialisés

4,1 M€ sont consacrés à cette mission.

La réhabilitation et la construction des services sociaux territorialisés s'élèvent à 3,4 M€ (+ 2,8 M€ par rapport au CO 2015). Le département prévoit :

- le projet de réorganisation des services départementaux (**Modern'Yvelines**) à hauteur de 2,4 M€ qui consistera principalement en l'acquisition éventuelle d'immeubles accueillant les Maisons Départementales des Yvelines (MDY) pour 2 M€ ainsi que des travaux d'aménagement des sites et des études pré-opérationnelles (0,4 M€).
- l'acquisition de locaux et les travaux d'aménagement de permanences mutualisées sur le Plateau des Indes à Sartrouville qui, selon l'échéancier prévisionnel des paiements, s'établit à 0,9 M€ pour la tranche 2016. Il restera à verser 0,3 M€ au total en 2017-2018, pour un coût d'acquisition total de 1,7 M€ et une livraison prévue en 2017.
- le démarrage des études de conception pour des travaux de reconstruction des services sociaux départementaux rue de la Constituante à Sartrouville (0,1 M€). Le lancement des travaux est prévu en 2017 pour un coût total d'opération estimé à 9,5 M€.

Le maintien et l'exploitation des locaux des services sociaux territorialisés s'élève à 0,7 M€ (+0,2 M€) dont l'essentiel (0,6 M€) est prévu pour des interventions courantes dans les bâtiments sociaux pour le projet de réorganisation des services départementaux (Modern'Yvelines).

## **B02 Personnes âgées**

---

Le Département consacrera 2,6 M€ de subventions d'équipement aux établissements accueillant des personnes âgées.

Il s'agit de subventions pour construction et équipement d'établissements privés associatifs pour personnes âgées dépendantes à hauteur de 2,3 M€ dans lesquelles on recense :

- la restructuration de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) Lépine Providence de Versailles (112 lits) : 0,8 M€
- la création d'un EHPAD à Montesson (80 lits permanents et 4 lits temporaires ainsi que 10 places d'accueil de jour) : 0,6 M€
- la création d'un EHPAD à Viroflay (80 lits permanents et 4 lits temporaires ainsi que 10 places d'accueil de jour) : 0,6 M€
- la création d'un lieu de vie (24 places) au Mesnil St Denis : 0,1 M€
- des travaux de mises aux normes au sein de l'EHPAD de Septeuil à hauteur de 0,1 M€.

Il s'agit également des subventions pour la construction et l'équipement d'établissements publics pour personnes âgées dépendantes de 0,2 M€ ; premiers acomptes du dispositif de subventionnement spécifique aux lieux de vie pour lequel deux établissements sont concernés, Freneuse (0,1 M€) et Flins (0,1 M€).

## **B03 Personnes handicapées**

---

Le Département apportera une aide de 0,4 M€ pour lutter contre l'isolement des personnes handicapées et pour réhabiliter les établissements d'hébergement des personnes handicapées.

Ces aides seront consacrées à la restructuration du foyer d'hébergement La Vallée à Maule (24 places) à hauteur de 0,2 M€ ainsi qu'aux travaux de mises aux normes de l'EHPAD de Septeuil s'élevant à 0,1 M€.

La subvention destinée à l'achat de véhicules dans le cadre du marché PAM sera de 0,1 M€. Il s'agit d'une opération blanche pour le Département qui reverse au transporteur la subvention de la Région.

## **B05 Aide sociale à l'enfance**

---

Le Département prévoit de consacrer 0,7 M€ de crédits dans le cadre de cette politique.

Le solde de l'opération de construction du foyer de l'enfance et de l'adolescence à Mantes La Jolie est prévu à hauteur de 0,3 M€ et 0,3 M€ permettront de réaliser des travaux de câblage de l'IFSY, des travaux

d'installation divers pour le CMP et d'assurer les subventions d'équipement pour les budgets annexes de la CMP et de la MEY.

Enfin, il est prévu 0,1 M€ dans le cadre de subventions aux associations chargées d'accueillir des enfants placés à l'ASE pour des travaux de mises aux normes de leurs bâtiments.

### **B07 RSA et insertion**

Il s'agit d'une enveloppe de 0,2 M€ attribuée à Activit'Y afin de venir en aide aux structures d'insertion dans le cadre de travaux d'investissement (remise aux normes de bâtiments).

### **B08 Coopération internationale**

0,6 M€ de subventions d'investissement seront apportés par le Département pour soutenir des projets dans le cadre de la coopération internationale.

## **3.1.3. Mission C – Education, formation, jeunesse, culture et sport**

<b>Politique</b>	<b>CO 2015</b>	<b>BP 2016</b>	<b>Ecart</b>	<b>Variation %</b>
C01 Modes de garde	0,2	0,7	0,5	266,7%
C03 Collèges et enseignement	61,4	51,1	-10,3	-16,8%
C04 Sport	5,7	4,3	-1,4	-24,9%
C05 Culture et patrimoine	6,0	5,3	-0,7	-11,3
C06 SDIS et gendarmeries	6,1	5,5	-0,6	-9,6%
C07 Communication externe	0,2	0,2	-0,0	-9,8%
<b>Total mission C</b>	<b>79,5</b>	<b>67</b>	<b>-12,5</b>	<b>-15,8%</b>

### **C01 Mode de garde**

Les crédits augmentent : 0,7 M€ sont prévus pour la création de places en crèches contre 0,2 M€ prévus en 2015 ;

### **C03 Collèges et enseignement**

Un budget estimé de 51,1 M€ est prévus en 2016.

39,9 M€ sont prévus au BP 16 pour :

- une enveloppe annuelle pour les opérations de réhabilitation de 17,7 M€.
- 6 opérations de réhabilitation lourdes (OPL) à hauteur de 15,2 M€ concernant les travaux collèges G. Pompidou à Orgerus, Colette à Sartrouville, R. Descartes à Fontenay le Fleury, le démarrage des études des collèges Les Nénuphars à Breval, G. Sand à Magnanville et Marly-le-Roi.
- ue démarrage des études et travaux des lycées internationaux de Buc et Saint Germain en Laye à hauteur de 7 M€
- 1,2 M€ pour solder les opérations de constructions des collèges d'Achères et de la Celle Saint Cloud.

Le Département prévoit également 6,6 M€ (+3,9 M€/CO15) consacrés à l'équipement informatique des collèges (cf. infra politique D02), 5,2 M€ de subventions d'équipements aux collèges publics et privés (acquisition de mobilier, petits travaux...) et 4,1 M€ pour maintenir et exploiter les collèges publics (gestion des espaces vert, interventions courantes dans les collèges publics et acquisition de matériel).

Enfin, 1,5 M€ de crédits 2016 sont prévus pour les opérations à venir dans le cadre du PPI collèges 2017-2020 qui comprend notamment 3 OPL.

#### **C04 Soutien au sport**

---

Les crédits prévus à hauteur de 4,3 M€ concernent 2 dispositifs votée par le conseil Départemental le 19 juin 2015 :

- Le dispositif « sport-Communes » qui concerne les investissements en matière d'équipements sportifs, notamment les équipements mis à disposition pour la pratique de l'EPS des 78 000 collégiens Yvelinois : les terrains synthétiques, gymnases, pistes d'athlétisme, plateaux EPS/multisport.
  
- Le dispositif « sport-Associations » permettant de subventionner les associations sportives fédérales et scolaires agréées jeunesse et sports.

#### **C05 Culture et patrimoine**

---

Le Département prévoit de consacrer 5,3 M€ aux équipements culturels.

Les aides aux communes s'élèvent à 4,4 M€ en 2016 :

- 2,6 M€ pour la restauration du patrimoine non protégés historique des communes,
- 1,3 M€ pour les équipements culturels structurants (soldes des opérations de Medan, Conflans-Sainte-Honorine, Rambouillet)
- 0,5 M€ pour les bibliothèques publiques.

0,9 M€ seront consacrés aux archives, à l'archéologie préventive et au musée Maurice Denis ainsi qu'à des travaux dans les bâtiments culturels (études préalables à l'acquisition d'un terrain pour un parking au château de la Madeleine à hauteur de 0,3 M€ et travaux de maintenance dans le Musée Maurice Denis estimés à 0,1 M€).

#### **C06 Sécurité**

---

5,5 M€ sont alloués à cette politique d'investissement dans les gendarmeries et le SDIS.

3,0 M€ porteront sur les travaux d'entretien et de réhabilitation des gendarmeries (Ecquevilly et Mantes la jolie – études pré-opérationnelles) et 2,0 M€ seront consacrés au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) sous forme de subvention d'investissement (montant identique en 2015).

#### **C07 Information des Yvelinois**

---

0,2 M€ sont prévus pour la signalétique.

### 3.1.4. Mission D – Gestion publique départementale

Politique	CO 2015	BP 2016	Ecart	Variation %
D02 Système d'information	8,7	11,6	2,9	33,6%
D03 Moyens de fonctionnement	3,6	2,0	-1,6	-45,7%
D04 Ressources financières	13,5	69,9	56,4	417,0%
<i>Dont remboursement du capital de la dette</i>	<i>12,6</i>	<i>21,0</i>	<i>8,4</i>	<i>66,7%</i>
<b>TOTAL MISSION D</b>	<b>25,7</b>	<b>82,5</b>	<b>56,8</b>	<b>221,0%</b>

#### D02 Systèmes d'information

11,6 M€ sont consacrés à la modernisation des systèmes d'information de notre collectivité.

- 6,6 M€ concernent l'informatique des collèges dont 3,6 M€ sont destinés aux équipements informatiques des établissements et 3 M€ pour le développement des Espaces Numériques de Travail.
- 2,7 M€ concernent l'informatisation des directions métiers dirigée prioritairement vers davantage de dématérialisation en direction des usagers du secteur social.
- 2,3 M€ sont dédiés au renouvellement des équipements et infrastructures informatiques des services de la collectivité.

Les investissements visent à développer l'efficacité de nos services afin de générer des économies de fonctionnement tout en maintenant ou développant la qualité du service rendu aux populations.

#### D03 Moyens de fonctionnement

Dans le cadre de la maîtrise des dépenses de gestion, les crédits dédiés aux moyens de fonctionnement sont en diminution de 45,7% par rapport aux crédits ouverts 2015 :

- 0,7 M€ seront consacrés aux travaux d'aménagement des bâtiments,
- 0,6 M€ concerneront l'acquisition des véhicules
- 0,6 M€ seront prévus pour les moyens de fonctionnement courants (mobiliers, frais d'études...).

#### D04 Ressources financières

Le remboursement du capital de la dette s'établit en 2016 à 21 M€. Un montant de 40 M€ est en outre inscrit en dépenses et en recettes pour des tirages et remboursements infra-annuels. Il est également prévu un remboursement sur l'avance de FCTVA 2016 reçue en 2015 de 7,6 M€. Cette avance de 15,2 M€ sera remboursée par moitié en 2016 et 2017.

### 3.2. Autorisations de programme

Les autorisations de programme (AP) en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont de 4 Md€ dont 2 M€ de dépenses réalisées. Le stock d'AP restant à financer en 2016 et les années suivantes est de 2 Md€.

Les révisions d'AP proposées au BP 2016 s'élèvent à 609 M€.

Les principales nouvelles AP sont les suivantes :

- Travaux dans les collèges publics pour la période 2017-2020 (190 M€),
- Financement du Département au projet EOLE (180 M€),
- Modernisation des équipements sur les RD (69,2 M€),
- Programme triennal de voirie (2016-2018) pour les aides au bloc communal (22,5 M€),
- Renforcement des chaussées et ouvrages d'art (12 M€),
- Plan numérique des collèges (11,5 M€).

Après révision, le stock d'AP restant à financer en 2016 et les années suivantes est de 2,6 Md€.

L'ensemble des autorisations de programme est recensé dans l'état réglementaire annexé au budget primitif.

### 3.3. Financement de l'investissement

Déduction faite des subventions d'équipement, les dépenses nettes d'équipement s'élèvent à 268,5 M€ contre 301,1 M€ en 2015 :

M€	CO 2015	BP 2016
Dépenses d'équipement	332,4	301,6
Subventions perçues	31,3	33,1
<b>Dépenses d'équipement nettes</b>	<b>301,1</b>	<b>268,5</b>

Compte-tenu de l'autofinancement disponible, l'équilibre de la section d'investissement s'établit comme suit :

Financement des investissements (M €)	CO 2015	BP 2016
Dépenses d'équipement	-332,4	-301,6
Remboursement du capital de la dette	-12,6	-21,0
Autres dépenses*	-6,8	-48,1
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>-351,8</b>	<b>-370,7</b>
Epargne brute	57,0	165,0
Recettes d'équipement	37,7	35,3
Autres recettes	74,0	27,3
Endettement nouveau**	183,1	143,1
<b>Financement des investissements</b>	<b>351,8</b>	<b>370,7</b>

\* BP 2016 autres dépenses : 48,1 M€ dont 40 M€ de remboursement infra-annuel d'emprunt

\*\* Endettement nouveau : réalisé 2015 = 85 M€



Les recettes d'équipement sont constituées des subventions, du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), des dotations Etat (Dotation Départementale d'Equipeement des Collèges principalement) et des cessions d'actifs. Le solde est financé par emprunt.

L'emprunt nouveau inscrit au budget est un emprunt d'équilibre. L'augmentation réelle de la dette sera calibrée en fonction des recettes et dépenses effectivement constatées à fin 2016.

Le rétablissement des niveaux d'épargne nécessaire à la poursuite d'une politique d'investissement dynamique, avec une dette maîtrisée, capte 80% de l'augmentation globale des produits fiscaux entre 2015 et 2016.

### 3.3.1. Les recettes d'équipement

Les recettes d'équipement se répartissent comme suit :

M€	CO 2015	BP 2016	Ecart	Variation %
Dotations de l'Etat	8,0	8,2	0,2	0,0%
FCTVA	32,5	20,5	-12,0	-37,0%
Subventions	22,8	24,9	2,1	9,2%
Cessions d'immobilisation	2,4	6,7	4,3	179,2%
Autres recettes	9,6	2,2	-7,4	-77,1%
<b>Recettes propres d'investissement</b>	<b>75,3</b>	<b>62,5</b>	<b>-12,8</b>	<b>-17,0%</b>

Le montant du FCTVA est lié au montant des dépenses réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale en 2015. La TVA payée est récupérée en partie par la collectivité au taux de 16,404%.

Les cessions sont composées principalement des opérations de vente de bâtiments notamment la vente en un lot unique de trois propriétés à Versailles (rue Champ Lagarde et Pasteur), d'un autre bâtiment à Versailles (rue de Provence), du centre d'exploitation à Meulan, de l'ancienne sous-préfecture de Mantes-la Jolie et de l'ancienne gendarmerie à Trappes.

Les principales subventions à recevoir sont les suivantes :

Opérations	Financeurs	CP 2016 (M€)
Routes	RIF et communes	16,5
Sécurité routière	RIF	0,5
Circulations douces	RIF	1,5
Tramway	RIF	4,6
Voie de bus et piste cyclable à Plaisir	STIF	0,4
Parc du Peuple de l'Herbe	RIF et AESN	0,9
Plan numérique des collèges	Etat	0,3
Etablissements internationaux et internat d'excellence	RIF	0,2
<b>Total subventions à recevoir</b>		<b>25,1</b>

### 3.3.2. L'endettement

ENDETTEMENT	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015 (prévisionnel)
<b>Dettes LT au 1er janvier</b>	-	49,1	77,1	143,8	186,3	257,8
Remboursement d'emprunt	-1,0	-2,0	-3,3	-7,5	-8,5	-12,0
Dettes nouvelles	50,0	30,0	70,0	50,0	80,0	85,0
<b>Dettes LT au 31 décembre</b>	<b>49,1</b>	<b>77,1</b>	<b>143,8</b>	<b>186,3</b>	<b>257,8</b>	<b>330,8</b>

L'encours total de dette à fin 2014 était de 257,8 M€. En 2015, près de 12 M€ de capital a été remboursé et à fin 2015 85 M€ d'emprunts nouveaux ont été tirés. L'encours actuel de la dette, dont le taux moyen actuel est de 2,23%, se compose d'emprunts à taux fixe pour 83% et d'emprunts à taux variable pour 17%. Les nouveaux contrats de prêt signés fin 2015 sont tous à taux fixes, augmentant la proportion de ces emprunts à hauteur de 89% de l'encours et réduisant le taux moyen à 1,82%. Ainsi, le Département a pu bénéficier de taux actuellement toujours très bas.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la dette cumulée du Département s'établit à 330,8 M€. Avec une dette par habitant de 230 €, le Département est l'un des départements les moins endettés parmi ceux de plus de 1 million d'habitants (près de 500€ par habitant à fin 2014).

Le service de la dette évolue comme suit :

M€	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015 (prév)	BP 2016
Intérêts d'emprunt	0,9	1,6	2,6	4,3	5,0	6,2	7,4
Remboursement d'emprunt	1,0	2,0	3,3	7,5	8,5	12,0	21,0
<b>Service de la dette</b>	<b>1,8</b>	<b>3,6</b>	<b>5,9</b>	<b>11,9</b>	<b>13,5</b>	<b>18,2</b>	<b>28,4</b>

### Amortissements

Amortissements (M€)	CO 2015	BP 2016
<b>Dépenses</b>	<b>105</b>	<b>106</b>
<b>Recettes</b>	<b>17</b>	<b>12</b>
Amortissement des subventions	16	5
Reprise sur dotation amortissement	0	0
Neutralisation budgétaire	1	7
<b>Amortissements nets</b>	<b>88</b>	<b>94</b>

#### 4. LES BUDGETS ANNEXES

Les 5 budgets annexes du Département concernent :

- Les foyers départementaux d'accueil des enfants en difficulté (Maison de l'Enfance Yvelines et Centre Maternel Porchefontaine) avec une subvention d'équilibre globale du Département de 10,9 M€, en baisse de 2 M€ par rapport au BP 2015 ;
- L'institut de formation sociale des Yvelines (IFSY) qui ne devrait pas avoir besoin de subvention d'équilibre en 2016 puisqu'il couvre ses dépenses par la rémunération de ses actions de formation ;
- Le musée Maurice Denis avec une subvention d'équilibre du Département de 1,4 M€, en baisse de 0,5 M€ par rapport au BP 2015 ;
- Le très haut débit avec une subvention d'équilibre du Département de 9 M€. Le budget d'investissement (9 M€) est consacré principalement au développement du réseau de très haut débit destiné aux particuliers dans les zones d'initiative publique (budget non réalisé en 2015 et réinscrit en 2016).

MAISON DE L'ENFANCE YVELINES							
MOUVEMENTS REELS en €		Fonctionnement		Investissement		Total	Total
Nature	Programme	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
Dépenses	Grandchamp	514 092	0	30 260	0	544 352	0
	Mantes-la-Jolie	806 918	992 795	53 560	20 000	860 478	1 012 795
	Maison de l'enfance	28 902	0	0	0	28 902	0
	Moyens généraux	7 429 623	6 102 143	42 226	90 700	7 471 849	6 192 843
	<i>dont personnel</i>	7 259 717	6 093 643			7 259 717	6 093 643
<b>Total Dépenses</b>		<b>8 779 535</b>	<b>7 094 938</b>	<b>126 046</b>	<b>110 700</b>	<b>8 905 581</b>	<b>7 205 638</b>
Recettes	Grandchamp	0	0	0	0	0	0
	Mantes-la-Jolie	22 000	46 000			22 000	46 000
	Moyens généraux	8 879 281	7 138 938	4 300	20 700	8 883 581	7 159 638
	<i>dont subvention d'équilibre</i>	8 799 481	7 114 938			8 799 481	7 114 938
<b>Total Recettes</b>		<b>8 901 281</b>	<b>7 184 938</b>	<b>4 300</b>	<b>20 700</b>	<b>8 905 581</b>	<b>7 205 638</b>

CENTRE MATERNEL PORCHEFONTAINE							
MOUVEMENTS REELS en €		Fonctionnement		Investissement		Total	Total
Nature	Programme	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
Dépenses	Carrefour de services CMP	42 900	30 000	400	400	43 300	30 400
	Moyens généraux	4 205 688	4 116 120	86 519	96 380	4 292 207	4 212 500
	<i>dont personnel</i>	3 803 220	3 709 742			3 803 220	3 709 742
<b>Total Dépenses</b>		<b>4 248 588</b>	<b>4 146 120</b>	<b>86 919</b>	<b>96 780</b>	<b>4 335 507</b>	<b>4 242 900</b>
Recettes	Carrefour de services CMP	100 000	200 000	400	400	100 400	200 400
	Moyens généraux	4 207 257	4 016 150	27 850	26 350	4 235 107	4 042 500
	<i>dont subvention d'équilibre</i>	3 971 257	3 761 950			3 971 257	3 761 950
<b>Total Recettes</b>		<b>4 307 257</b>	<b>4 216 150</b>	<b>28 250</b>	<b>26 750</b>	<b>4 335 507</b>	<b>4 242 900</b>

I.F.S.Y.							
MOUVEMENTS REELS en €		Fonctionnement		Investissement		Total	Total
Nature	Programme	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
Dépenses	Formation continue sanitaire et sociale	77 100	130 900			77 100	130 900
	Formation initiale sanitaire et sociale	36 644	39 350			36 644	39 350
	Moyens généraux	1 198 842	1 056 780	10 326	9 720	1 209 168	1 066 500
	<i>dont personnel</i>	1 065 532	929 400			1 065 532	929 400
<b>Total Dépenses</b>		<b>1 312 586</b>	<b>1 227 030</b>	<b>10 326</b>	<b>9 720</b>	<b>1 322 912</b>	<b>1 236 750</b>
Recettes	Formation continue sanitaire et sociale	588 028	568 160			588 028	568 160
	Formation initiale sanitaire et sociale	721 834	653 890			721 834	653 890
	Moyens généraux	13 000	13 000	50	1 700	13 050	14 700
	<i>dont subvention d'équilibre</i>					0	0
<b>Total Recettes</b>		<b>1 322 862</b>	<b>1 235 050</b>	<b>50</b>	<b>1 700</b>	<b>1 322 912</b>	<b>1 236 750</b>

MUSEE MAURICE DENIS							
MOUVEMENTS REELS en €		Fonctionnement		Investissement		Total	Total
Nature	Programme	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
Dépenses	Activités culturelles du Musée	263 070	90 000	100 700	100 000	363 770	190 000
	Moyens généraux du Musée	1 579 640	1 355 858	31 500	4 930	1 611 140	1 360 788
	<i>dont personnel</i>	1 262 400	1 068 740			1 262 400	1 068 740
<b>Total Dépenses</b>		<b>1 842 710</b>	<b>1 445 858</b>	<b>132 200</b>	<b>104 930</b>	<b>1 974 910</b>	<b>1 550 788</b>
Recettes	Activités culturelles du Musée	38 000	40 000	7 300	7 300	45 300	47 300
	Moyens généraux du Musée	1 929 610	1 440 535		62 953	1 929 610	1 503 488
	<i>dont subvention d'équilibre</i>	1 917 210	1 428 135		62 953	1 917 210	1 428 135
<b>Total Recettes</b>		<b>1 967 610</b>	<b>1 480 535</b>	<b>7 300</b>	<b>70 253</b>	<b>1 974 910</b>	<b>1 550 788</b>

TRES HAUT DEBIT							
MOUVEMENTS REELS en €		Fonctionnement		Investissement		Total	Total
Nature	Programme	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
Dépenses	Très Haut Débit	200 000	0	9 065 000	9 226 667	9 265 000	9 226 667
	<i>dont personnel</i>						
<b>Total Dépenses</b>		<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>9 065 000</b>	<b>9 226 667</b>	<b>9 265 000</b>	<b>9 226 667</b>
Recettes	Moyens généraux THD	200 000	0	9 065 000	9 226 667	9 265 000	9 226 667
	<i>dont subvention d'équilibre</i>	200 000		9 065 000	9 226 667	9 265 000	9 226 667
<b>Total Recettes</b>		<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>9 065 000</b>	<b>9 226 667</b>	<b>9 265 000</b>	<b>9 226 667</b>

